**COMPTE-RENDU CAPD 6 JUILLET 2017**

Le DASEN reconnaît que la phase 2 du mouvement a été très contrainte, notamment avec les échéances électorales. Il rappelle qu’à l’heure actuelle, le département compte un déficit de 19 personnels.

Le calendrier des instances sera sensiblement le même durant l’année 2017-2018 que cette année, même si nous seront les premiers en vacances (zone1) ; la première phase de la carte scolaire sera en février avant les vacances.

**Postes à profil** :

* CPC Bressuire à titre provisoire avec priorité pour le mouvement 2018.
* CPC Thouars faisant fonction et libère le poste de coordinateur REP
* Non pourvus : poste ECLORE\* et poste Enseignant Référent

\*2 candidatures mais les collègues n’ont pas souhaité donné suite

Les services expliquent la méthode d’attribution des postes :

* les collègues ayant perdu un quart de service selon le temps partiel depuis la dernière CAPD
* Classement des personnels par ordre de barème
* Attribution selon les vœux que les personnels ont formulé lors des différentes phases ou à l’issue de la CAPD du 8 juin.

Les services préfèrent positionner les collègues ayant un fort barème sur un poste « stable » (à l’année) plutôt que sur des postes moins « sécures » (ex : congé maternité, congé parental, congé maladie).

Les nouvelles directives indiquent que les T1 ne peuvent pas être :

1. Sur des postes de direction d’écoles de 2 classes et plus ;
2. Sur des postes PDMQDC ;
3. Sur un niveau d’enseignement CP.

**Les collègues sans affectation connaîtront prochainement leur circonscription de rattachement en vue de la pré-rentrée. Les services leur adresseront un courriel.**

Si vous souhaitez connaître votre affectation, contacter le SE-UNSA 79 au 06 20 59 47 65

Questions diverses :

***Poste d’enseignant référent :***

Le poste d’enseignant référent ouvert en juin permettra de redistribuer l’ensemble du travail allégeant le nombre de dossiers traités par chacun.

L’organisation sera revue. Pour les enseignants référents du sud, ils auront 190 dossiers en moyenne. L’enseignant référent sera accueilli au collège de Prahecq.

***Ineat/Exeat :***

Aucune demande d’ineat n’a été formulée pour le 79 puisque les DASEN des autres départements n’ont pas accordé de sortie.

Aucun exeat n’est accordé par le DASEN du 79 ; le plafond d’emploi étant déficitaire.

***Changement de département :***

Il y a des études en cours de permutations intra-académiques entre PES.

***CAPASH/CAPPEI :***

Résultat des épreuves : 10 collègues sur 11 ont obtenu leur CAPA-SH.

Concernant la formation CAPPEI, des précisions se trouvent sur l’intranet. Une réunion sur le montage du contenu de la formation se tiendra lundi 10 juillet 2017.

***Concernant le CAFIPEMF :***

11 collègues passaient l’épreuve d’admissibilité. 6 candidats ont réussi (3 généralistes, 1 EPS, 2 maternelles).

7 collègues passaient l’épreuve d’admission. 6 sont admis (3 généralistes, 1 maternelle, 2 enseignement informatique)

Un rapport est sur le site académique pour connaître les points forts, les attentes à ces épreuves.

***Psychologues : la création du corps de psychologue oblige les collègues à choisir leur positionnement administratif :***

* 8 détachements pour 5 ans ;
* 8 détachements pour 1 an ;
* 5 demandes d’intégration ;
* 2 demandes de départ à la retraite.

Les résultats du nouveau concours sont en ligne sur Publinet mais il n’y a aucune nouvelle sur les nominations.

***Remplacement :***

Le taux de demi-journées non remplacées est inférieur à ceux des deux années précédentes (une baisse de 60% précisée par l’administration)

2 points de vigilance sont soulevés par l’administration :

* De grandes tensions sur les circonscriptions de Thouars et Bressuire ;
* Une augmentation croissante de demandes d’autorisation d’absence. Le DASEN analysera finement la nature de ces demandes car il s’interroge des raisons de leur hausse.

***Calendrier des instances de rentrée :***

mardi 5 septembre : CTSD

vendredi 8 septembre : CAPD

***Chantiers en cours :***

* Rythmes scolaires : le DASEN souhaite travailler jusqu’en novembre avec les communes sur l’organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2018-2019 ;
* Dédoublement en REP.
* Ces deux points détermineront les modalités de la carte scolaire dès février.